

ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 10 : Élection des États contractants qui seront représentés au Conseil

CANDIDATURE DE LA RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD

(Note présentée par l'Afrique du Sud)

SOMMAIRE

Cette note présente la candidature de la République d'Afrique du Sud pour l'élection au Conseil de l'OACI et sollicite l'appui des États contractants.

Introduction

1. À la suite de la réintégration de l'Afrique du Sud démocratique dans la famille des nations, l'Afrique du Sud a tenu à se joindre aux États contractants africains représentant l'Afrique au Conseil de l'OACI et à jouer par ailleurs un rôle grandissant dans le développement de l'aviation civile. Lorsque la 34^e session de l'Assemblée l'a élu au Conseil en mars 2004, notre pays a pris l'engagement de faire tous ses efforts pour œuvrer dans l'intérêt de l'OACI, dans le contexte des autres États contractants en développement.

Présentation

2. Le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud a l'honneur de présenter à la 35^e session (ordinaire) de l'Assemblée sa candidature pour une réélection au Conseil de l'OACI pour le triennat 2004 — 2007.

Aperçu de l'Afrique du Sud

3. Située dans la partie australe de l'Afrique, l'Afrique du Sud est largement ouverte à la fois sur l'océan Atlantique et l'océan Indien, et elle partage des frontières avec six autres États contractants. Cette situation géographique exceptionnelle, et le fait d'être une des zones de trafic aérien les plus actives d'Afrique, prédispose notre pays à être un acteur majeur dans la fourniture de services de navigation aérienne aux vols à destination ou en provenance de grands aéroports, tel l'Aéroport international de Johannesburg, qui se classe premier du continent en termes de volumes de trafic.

4. Au cours d'une existence démocratique datant juste de dix ans, l'Afrique du Sud a manifesté un intérêt très vif et actif pour les affaires internationales ; elle a accueilli plusieurs importantes

réunions internationales, notamment la Conférence diplomatique OACI/Unidroit tenue au Cap en 2001, dont est issue la Convention du Cap, et la 17^e session plénière de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), en mai 2004, où les États contractants africains lui ont témoigné leur confiance en l'élisant à la présidence de la CAFAC.

Activité aéronautique en Afrique du Sud

5. D'un coup d'œil, les éléments suivants font apparaître le niveau d'activité de l'aviation civile en Afrique du Sud :

- a) Il y a actuellement plus de 8 500 aéronefs immatriculés en Afrique du Sud ;
- b) Plus de 1 700 titulaires d'une licence, ceci incluant techniciens/mécaniciens de maintenance et personnels de cabine, et plus de 13 000 pilotes en activité ;
- c) Quelque 138 aérodromes homologués ;
- d) Vingt-trois (23) organes des services de la circulation aérienne dans l'ensemble du pays ;
- e) Plus de 567 000 mouvements d'aéronefs en provenance de 21 aéroports où le Service de la circulation et de la navigation aériennes (ATNS) fournit les services de la circulation aérienne ;
- f) Plus de 23 800 000 passagers, dont 13 300 000 à l'Aéroport international de Johannesburg, l'aéroport le plus actif d'Afrique ;
- g) Cinquante (50) compagnies aériennes, dont dix sud-africaines, exploitent des vols dans l'espace aérien sud-africain. South African Airways, la plus grande compagnie aérienne du continent, joue un rôle majeur dans les liaisons aériennes continentales et intercontinentales ;
- h) South African Airways (SAA) exploite une flotte de plus de 60 aéronefs, dont plusieurs des plus gros et plus longs avions actuels. Son réseau de routes s'étend à tous les continents, avec une offre de plus de 257 000 sièges par semaine, sur 2 400 vols.

6. Au-delà de ses frontières territoriales, l'Afrique du Sud assume des responsabilités internationales de fourniture de services de la circulation aérienne et de services de recherche et sauvetage s'étendant loin dans les océans Atlantique et Indien (de 10 degrés Ouest à 75 degrés Est) et jusqu'au Pôle Sud. Le 4 juin 2004, le ministre des Transports de l'Afrique du Sud a officiellement lancé le Centre de coordination de sauvetage maritime (MRCC) sud-africain, un des centres fort peu nombreux couvrant l'hémisphère sud, qui jouera un rôle majeur en complétant les activités aéronautiques de recherche et de sauvetage au-dessus de la haute mer, et cela jusqu'au Pôle Sud.

7. L'Afrique du Sud est également un acteur majeur par sa contribution à la fourniture d'installations et services pour la navigation aérienne civile internationale, ainsi qu'un participant actif aux divers aspects du développement de l'aviation civile internationale.

Engagements de l’Afrique du Sud

8. L’Afrique du Sud a honoré annuellement ses obligations de versement à l’OACI de sa contribution d’État contractant, et elle s’engage à continuer de le faire.

9. Lorsque les États contractants qui ont participé à la 34^e session (extraordinaire) de l’Assemblée ont élu l’Afrique du Sud au Conseil, en mars 2003, nous nous sommes engagés à nous tenir informés des vœux des États en développement concernant les affaires de l’OACI. L’Afrique du Sud demeure engagée, comme elle l’a prouvé depuis son élection au Conseil, à travailler en étroite coopération avec les autres États contractants, en particulier ceux qui siègent au Conseil, en faveur d’une industrie de l’aviation civile meilleure pour tous.

10. Nous sommes assurés que, avec la coopération et l’appui persistants des États contractants, la contribution de l’Afrique du Sud à l’aviation civile mondiale est destinée à s’améliorer encore, dans l’intérêt commun du monde.

Suite à donner par l’Assemblée

11. L’Assemblée est invitée à noter les renseignements qui figurent dans la présente note et à appuyer la candidature de la République d’Afrique du Sud au Conseil de l’OACI, au titre de la Partie II du processus d’élection.